

**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**  
**PROJET — Procès-verbal de la 45<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle des membres**  
Tenue le 7 novembre 2020, à 10 h  
Par **visioconférence**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Jean-François Lortie, H.D., président de l'OHDQ, prononce son mot de bienvenue et présente M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire de l'Ordre.

Il indique que M. Michel Poirier (Poirier et Associés, Inc.), auditeur de l'Ordre, présentera plus tard les états financiers 2019-2020 audités et que M<sup>me</sup> Renée Verville, administratrice nommée et présidente du comité de gouvernance, présentera le point sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président.

Il adresse ensuite des remerciements au nom de l'Ordre et des membres du Conseil d'administration à M. André Roy, ancien administrateur nommé, et à M<sup>me</sup> Diane Duval, présidente sortante de l'OHDQ, qui ont terminé leur dernier mandat au cours des derniers mois.

Il souligne également la présence, à distance, de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'Ordre et des membres du personnel de la permanence.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président fait la constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation. Il déclare donc ouverte la 45<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA) à 10 h 05.

Il procède ensuite à la lecture des directives pour la participation à l'assemblée générale annuelle virtuelle, notamment les directives concernant le vote sur les propositions de résolutions et sur la gestion des questions des membres.

**3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Le président mentionne que la politique sur les assemblées générales de l'OHDQ prévoit que la présidence de l'AGA est assurée par le président, à moins qu'il désigne une autre personne à cette fin.

Pour l'AGA 2020, il a été déterminé que la présidence de l'assemblée serait assurée par le président de l'Ordre lui-même.



#### **4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

##### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Nomination du président d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2019
6. Rapport de la présidence sur les activités du Conseil d'administration
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Rapport des élections
9. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2019-2020
10. Nomination des auditeurs pour l'année financière 2020-2021
11. Cotation des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2021-2022
  - a. Rapport sur la consultation prévue à l'article 103.1 du Code des professions
  - b. Projet de résolution du Conseil d'administration
  - c. Nouvelle consultation des membres présents
12. Approbation de la rémunération des membres du CA
  - a. Rémunération des membres élus du CA
  - b. Rémunération de la présidence
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Le directeur général et secrétaire,

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

Sur proposition de M<sup>me</sup> Doris Gagnon, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Colette Daoust, H.D., l'ordre du jour de la 45<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 9 NOVEMBRE 2019**

Les membres de l'Ordre ont déjà reçu avec l'avis de convocation une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2019. Le président demande aux membres s'ils ont des corrections à proposer au procès-verbal. Les corrections de coquilles pourront être transmises directement au secrétaire général.

M<sup>me</sup> Ruth Nicole, H.D., demande que soient inscrites au procès-verbal les félicitations qu'elle avait adressées à la présidente pour ses réalisations. Le secrétaire général affirme que l'ajout demandé sera effectué.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Nadia Dubreuil, H.D., appuyée de M. Franck Giverne, H.D., il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de



l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tenue le 9 novembre 2019, avec la modification apportée séance tenante.

### **AFFAIRES DÉCOULANT**

Le président passe ensuite la parole au directeur général et secrétaire pour les affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2019. Ce dernier fait un suivi des questions des membres soulevées lors de la dernière AGA qui ont été transmises au Conseil d'administration (CA).

#### **Explications demandées concernant le choix du mode d'élection à la présidence**

- L'information demandée a été transmise aux membres par le bulletin électronique *Explo+*, diffusé aux hygiénistes dentaires le 4 juin 2020, avant l'élection à la présidence par les membres du CA tenue le 19 juin 2020.

#### **Demande d'étudier la question des enjeux déontologiques concernant la possibilité de traiter ou non sa conjointe ou son conjoint et sa famille**

- Le contexte de la pandémie de COVID-19 n'a pas permis à l'Ordre de prioriser cette question au cours des derniers mois. Son étude est donc reportée.

À la suite de la présentation du directeur général, le président reprend la parole et informe les membres qu'ils peuvent visualiser le rapport annuel 2019-2020 de l'Ordre, ainsi que toute la documentation transmise en vue de la tenue de l'AGA, dans la section réservée aux membres du site Web de l'Ordre, dans la page dédiée à l'AGA. Ils pourront s'y référer tout au long de l'assemblée.

## **6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En présentation orale, le président aborde les principaux points suivants :

- Il précise d'abord qu'il rapporte les activités du CA pour l'année 2019-2020 réalisées sous la présidence de M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D. ;
- Le CA a tenu sept séances ordinaires et trois séances extraordinaires (127 résolutions adoptées) ;
- L'Ordre a mis un accent important sur le dossier de la modernisation :
  - Tournée provinciale de la présidente avec activité de formation offerte par le directeur général et secrétaire et par le secrétaire adjoint ;
  - Campagne de communications sur l'autonomie des hygiénistes dentaires ;
  - Activités de représentation et de lobbying menées par la présidente ;
  - Dépôt du projet de loi et commission parlementaire ;
- Huit politiques de gouvernance ont été adoptées ou modifiées ;
- Deux nouveaux projets de règlements adoptés par le CA ;
- Lancement du microsite de l'Ordre sur l'hygiène dentaire et la réalisation d'un concours pour les étudiants en hygiène dentaire ;



- La gestion de la pandémie de COVID-19 en fin d'exercice financier, dont la mise en place d'une cellule de vigie pour le domaine buccodentaire ;

Le président présente ensuite son rapport des activités des comités du CA :

- Comité de gouvernance : dix séances ;
- Comité d'audit : six séances ;
- Comité des ressources humaines : six séances.

Il fait ensuite son rapport sur les activités de gouvernance en matière d'éthique et de déontologie :

- Le CA a procédé à l'adoption de principes éthiques et d'un code de déontologie des membres du CA, des membres du personnel et des comités de l'Ordre ;
- Il a mis en place, comme le requiert la loi, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie qui peut faire enquête sur les membres du CA sur de possibles manquements au code de déontologie ;
- Ce comité s'est réuni à trois occasions, notamment pour la rédaction de son règlement interne qu'il a adopté au cours de l'année.

En ce qui concerne le plan stratégique de l'Ordre, le président a mentionné que le présent plan tirait à sa fin et qu'un nouveau plan stratégique était en préparation. Il a remercié les nombreux hygiénistes dentaires qui ont répondu au sondage transmis pour la préparation de ce plan.

En ce qui a trait au plan stratégique en cours, il a effectué un énoncé des faits saillants pour chacune des quatre grandes orientations stratégiques, soit :

1. Développer le champ d'exercice des hygiénistes dentaires ;
2. Promouvoir le rôle sociétal de l'hygiéniste dentaire ;
3. Rendre l'organisation efficace et proactive ;
4. Soutenir l'évolution de la profession d'hygiéniste dentaire.

Le président passe ensuite la parole à M. Jacques Gauthier pour faire lecture des rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre.

## **7. RAPPORTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE**

M. Gauthier précise que son rapport couvre les activités de la direction générale, ainsi que celles des comités et du personnel de l'Ordre. Il précise également que le rapport annuel de l'Ordre a un nouveau format cette année, découlant des exigences de l'Office des professions, et que son rapport suit cette nouvelle structure.

Le directeur général et secrétaire aborde les faits saillants suivants :

- Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires : ce dernier ne s'est pas réuni en 2019-2020 ;
- Activités de reconnaissance des équivalences (comité d'admission) :
  - 48 dossiers de candidats ont été évalués dont 3 ont obtenu une reconnaissance complète de l'équivalence du diplôme et de la formation et 45 une reconnaissance partielle ;
  - Le directeur général et secrétaire rappelle que les dossiers proviennent presque tous de dentistes formés à l'étranger ;



- Il souligne l'enjeu de l'accès à la formation d'appoint pour ces candidats et souligne l'implication du cégep de Saint-Hyacinthe sur ce plan ;
- Finalement, il fait état de la révision des processus d'évaluation des dossiers d'équivalence, dirigée par la permanence et assistée par une experte de l'Université de Montréal ;
- Comité de révision des équivalences : aucun dossier n'a été reçu au cours de l'année, le comité ne s'est donc pas réuni ;
- Activités reliées aux normes et au soutien à l'exercice de la profession :
  - L'Ordre a adopté un nouveau règlement sur les stages et les cours de perfectionnement qui est entré en vigueur à la fin de l'exercice financier ;
  - Il a également adopté un projet de règlement sur les activités réservées aux hygiénistes dentaires qui peuvent être exercées par d'autres personnes, en anticipation de l'adoption de la loi qui modernisera la profession ;
  - Il a commencé la révision des normes de prévention et de contrôle des infections et a mis en place un comité à cette fin ;
  - Il a entrepris :
    - La révision de la politique de formation continue obligatoire ;
    - La révision des normes de tenue des cabinets et de tenue des dossiers en prévision de la modernisation de la profession ;
  - Il contribue aux travaux de révision du référentiel de compétences canadien en hygiène dentaire ;
- Activités du comité d'inspection professionnelle :
  - 670 visites d'inspection ont été réalisées ;
  - Le comité a produit 716 rapports ;
- Activités de formation continue : l'Ordre a offert un programme d'activités diversifié, en salle et en ligne, en plus de tenir un colloque sur la déontologie (un total de 1 504 participants pour l'ensemble des activités) ;
- Activités du bureau du syndic :
  - Enquêtes disciplinaires : la syndique a reçu 75 demandes d'information et a ouvert 33 dossiers, aucune plainte n'a été déposée au conseil de discipline ;
  - Activités de prévention : plusieurs articles ont été publiés dans *L'Explorateur* ;
- Activités du comité de révision des décisions du syndic : aucune demande reçue en cours d'année, le comité a tout de même tenu une réunion pour effectuer la révision de ses procédures, a tenu une séance de formation sur les enjeux déontologiques liés aux inconduites sexuelles ;
- Activités du conseil de discipline : il a fermé 2 dossiers ouverts au cours des années précédentes et n'a pas eu de nouvelles plaintes à traiter ;
- Activités en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre :
  - 8 dossiers ont été ouverts, et 3 poursuites intentées ;
  - La Cour du Québec a rendu 4 décisions pour lesquelles les personnes ont été trouvées coupables ;
- Effectifs professionnels :
  - Au 31 mars, l'Ordre compte 6 712 membres, soit une croissance de 141 membres par rapport à l'an dernier ;
  - Il a accueilli 318 nouveaux membres et a délivré 326 permis ;
  - Rôle sociétal et communications :
    - On rappelle la campagne menée sur les réseaux sociaux sur l'autonomie de l'hygiéniste dentaire, la publication de la revue *L'Explorateur* et du bulletin *Explo+*, la mise en ligne du

microsite sur l'hygiène dentaire, et la tenue de concours impliquant des étudiants en techniques d'hygiène dentaire, dont la Bourse *Méritas* décernée à quatre étudiantes.

Le directeur général et secrétaire souligne la participation du personnel de l'Ordre dans de multiples forums et groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux et d'autres organismes.

En conclusion, il transmet ses remerciements au personnel de l'OHDQ pour sa grande capacité d'adaptation face aux contraintes imposées par la pandémie, dont le passage rapide au télétravail. Il remercie aussi le personnel et les membres des comités pour la qualité de leur travail. Finalement, il remercie la présidente M<sup>me</sup> Diane Duval, le président M. Jean-François Lortie, les membres du CA, les milieux d'enseignement et les membres de l'Ordre pour leur soutien aux activités de la permanence et aux projets de l'Ordre.

## **8. RAPPORT DES ÉLECTIONS**

Le directeur général et secrétaire fait le rapport des élections à la présidence tenues le 19 juin 2020. Il rappelle que, conformément à la décision du CA, l'élection à la présidence a été effectuée au scrutin des membres du CA qui élaient la présidente ou le président parmi les administratrices et les administrateurs élus.

À la suite du dépouillement des votes, M. Jean-François Lortie, administrateur élu de la région Sud, a été élu président pour un mandat de 4 ans.

M. Gauthier souligne également l'arrivée de M. Jean-François Dallaire, administrateur nommé par l'Office des professions, dont le mandat de 4 ans a commencé le 19 juin 2020.

## **9. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2019-2020**

Les états financiers pour l'exercice financier 2019-2020 sont déposés. M. Michel Poirier, CPA, auditeur de l'OHDQ, les présente puis ouvre une période de questions. Aucune question n'est reçue dans le module de conversation de la plateforme de webdiffusion durant la période allouée aux questions.

***M. Poirier quitte l'Assemblée.***

## **10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2020-2021**

Le président fait la lecture de la recommandation du CA à l'effet de soumettre à l'approbation des membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la reconduction du mandat de la firme *Poirier et Associés inc.*, CPA, à titre d'auditeur pour l'exercice 2020-2021.

Le président indique ensuite qu'il est du ressort des membres réunis en assemblée d'adopter une résolution quant à la nomination des auditeurs qui seront chargés d'auditer les livres et les



comptes de l'OHDQ. À cette fin, un projet de résolution est présenté à l'Assemblée qui procède ensuite à son adoption.

**CONSIDÉRANT** la résolution du comité d'audit proposant au Conseil d'administration de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2020 la reconduction du mandat de la firme *Poirier et Associés inc.* à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2020-2021 ;

**CONSIDÉRANT** la résolution du Conseil d'administration recommandant aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2020 de nommer la firme *Poirier et Associés inc.* à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2020-2021 ;

Sur proposition de M. Franck Giverne, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Josée Turcotte, H.D., il est résolu à l'unanimité de nommer la firme *Poirier et Associés inc.* à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2020-2021 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Le président d'assemblée cède la parole au directeur général et secrétaire de l'Ordre, M. Gauthier.

## **11. COTISATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU QUÉBEC 2021-2022**

M. Gauthier fait un rappel des dispositions législatives relatives à la détermination du montant de la cotisation annuelle et du processus de consultation que les ordres professionnels doivent faire. Il offre un résumé de l'information transmise aux membres pour cette consultation menée sur son site Web.

Il présente le résultat de la consultation en précisant que l'Ordre n'a reçu aucun commentaire au regard du montant de la cotisation annuelle 2021-2022.

Par la suite, comme le prévoit le Code des professions, le projet de résolution du Conseil d'administration relatif à la fixation du montant de la cotisation annuelle 2021-2022 est présenté aux membres. Le directeur général et secrétaire précise alors que, de manière exceptionnelle pour l'exercice 2021-2022, le CA a résolu de ne pas augmenter le montant de la cotisation annuelle pour tenir compte des impacts de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière des hygiénistes dentaires. Ce montant demeurerait donc identique à celui de la cotisation 2020-2021, soit 376,53 \$.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE SA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** le projet de budget 2021-2022 préparé par la direction générale ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet de budget 2021-2022 menée par le comité d'audit ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'audit de ne pas augmenter la cotisation annuelle des membres pour l'année 2021-2022 ;



**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'audit d'adopter le projet de budget 2021-2022 préparé par la direction générale ;

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

1. d'adopter le budget provisoire 2021-2022 recommandé par le comité d'audit ;
2. de soumettre à la consultation des membres les montants suivants relatifs à la cotisation annuelle 2021-2022, et ce, conformément aux dispositions du *Code des professions* :
  - maintenir le coût de la cotisation à 376,53 \$ pour la cotisation régulière ;
  - maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité, de paternité, parental, ou encore, de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CNESST) comme suit :
    - coût de la cotisation régulière lorsque la réinscription a lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet ;
    - coût de la cotisation régulière moins 45 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 novembre (soit 331,53 \$) ;
    - coût de la cotisation régulière moins 90 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars (soit de 286,53 \$) ;
  - maintenir la cotisation réduite pour les nouveaux membres étudiants (diplômés), de l'ordre de 50 % pour les mêmes périodes, soit :
    - 188,27 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet ;
    - 165,77 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 novembre ;
    - 143,27 \$ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars.

Le président reprend ensuite la parole pour ouvrir la période de consultation finale se déroulant lors de l'assemblée. Il explique que le processus prévoit de recueillir les commentaires des membres, il ne s'agit pas d'une période de débat sur le montant de la cotisation puisque l'assemblée n'a pas à voter sur ce sujet.

Les questions et les commentaires relatifs au montant de la cotisation exprimés lors de l'assemblée sont les suivants :

- Une hygiéniste dentaire demande des clarifications quant au fond de l'avoir des membres réservé pour des projets liés au développement de la profession et au soutien à la pratique des hygiénistes dentaires qui est d'une valeur de 400 000 \$. Elle se demande quels types de projets peuvent exiger un montant aussi élevé. Le président précise que ce montant peut être réparti sur plusieurs projets et non un seul en particulier. Il s'agit d'une réserve globale qui peut être utilisée pour le financement de tels projets ;
- Une hygiéniste dentaire propose que l'Ordre tienne compte de la variation des salaires moyens régionaux pour moduler la cotisation des membres selon leur région d'appartenance ;
- Une hygiéniste dentaire considère que le montant de la cotisation devrait être baissé et non maintenu, en raison de l'impact de la pandémie sur les hygiénistes dentaires ;
- Une hygiéniste dentaire juge le risque financier important de ne pas hausser la cotisation en raison des obligations supplémentaires qu'aura l'Ordre, causées par la modernisation de la profession.



## **12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

M<sup>me</sup> Renée Verville, administratrice nommée et présidente du comité de gouvernance, explique les dispositions législatives relatives à la rémunération des administrateurs et de la présidence, ainsi que le contexte d'application de celles-ci (notamment le guide d'application de l'Office des professions). Elle fait ensuite un rappel de l'information transmise aux membres sur ce sujet dans le *Document de consultation en prévision de la tenue de l'AGA 2020*. Notamment, elle précise que le CA recommande de ne pas modifier la rémunération des administratrices et des administrateurs élus, alors que la politique de l'Ordre prévoit une majoration équivalente à la hausse des échelles salariales du personnel de l'Ordre consentie par le CA pour l'année en cours.

Après sa présentation, le président reprend la parole pour faire la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée. Il ouvre ensuite une période de questions, avant son adoption. À cet effet, les explications demandées sont fournies quant à la définition de ce qu'est un « jeton de présence » et le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil d'administration.

### **RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2020-2021 définis par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* et la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Conseil d'administration de ne pas modifier la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2021-2022, contrairement à ce que prévoit la Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;

**CONSIDÉRANT** l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Brigitte Gionet, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Patricia Laforce, H.D., il est résolu à l'unanimité d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2021-2022, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 7 novembre 2020.

M<sup>me</sup> Verville reprend la parole pour la gestion de la résolution concernant la rémunération de la présidence.



## **RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2020-2021 définis par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* et la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération du président de l'Ordre recommandés par le Conseil d'administration pour l'exercice financier 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Isabelle Daoust, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Hélène Martel, H.D., il est résolu à la l'unanimité d'approuver la rémunération du président pour l'exercice financier 2021-2022, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 7 novembre 2020.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président accueille les questions des membres. Conformément à la politique de l'Ordre encadrant la tenue des assemblées générales, il est convenu que les sujets abordés pendant la période de questions seront transmis au Conseil d'administration pour considération et réponse.

Les interventions des membres durant cette période concernent principalement le mode virtuel utilisé pour la tenue de l'AGA et l'octroi d'heures de formation continue pour les personnes ayant participé à la conférence du président en préambule de l'AGA. Le président répond qu'un suivi de ces interventions sera effectué rapidement et que l'Ordre réfléchira à utiliser de nouveau le mode virtuel pour ses prochaines assemblées générales étant donné les nombreux commentaires positifs reçus dans le module de conversation de la plateforme de webdiffusion.

Le président mentionne que toutes les questions écrites reçues pendant l'AGA feront l'objet d'une analyse par l'Ordre et que les réponses seront transmises de manière individuelle ou par une publication transmise à tous les membres.

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le président adresse son mot de la fin et présente ses remerciements d'usage.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Josée Tessier, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Chantal Paquet, H.D., il est résolu à l'unanimité de lever la 45<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à 12 h 09.

Le directeur général et secrétaire,

---

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC